

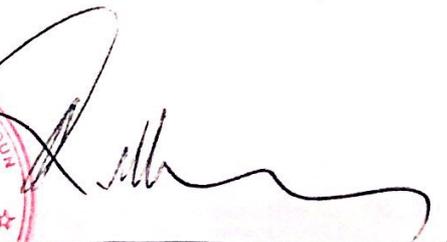
## COMMUNIQUE

Dans le cadre de la poursuite des actions d'assainissement du fichier solde de l'Etat, et plus précisément le contrôle et la sécurisation du fichier des pensions de réversion et des pensions d'invalidité, certains actes concédant les droits y relatifs n'ont pas été retrouvés auprès des administrations émettrices. Leurs bénéficiaires ont été sensibilisés pour déposer impérativement une copie de l'acte leur attribuant lesdites pensions auprès de la Trésorerie Générale la plus proche (Bureau des Affaires Générales), au plus tard le vendredi 20 mars dernier.

Au terme de ce délai, sur les 7 780 actes attendus, 6 268 n'ont pas toujours été déposés, soit près 81% des bénéficiaires ciblés. Afin de se rassurer que la pandémie en cours n'a pas pénalisé certaines personnes d'une part, et éviter d'autre part que les potentiels fraudeurs continuent de percevoir les pensions indues, il est accordé aux 6 268 personnes concernées à compter de la date de signature du présent communiqué, un ultime délai supplémentaire qui expirera **le vendredi 19 juin 2020**, pour déposer impérativement une **copie de l'acte leur attribuant la pension**, accompagnée d'une **copie du bulletin de solde ou d'une copie du bon de caisse y relatif**, auprès de la Trésorerie Générale la plus proche (Bureau des Affaires Générales). Passé ce délai, les pensions non justifiées seront purement et simplement extirpées du fichier solde de l'Etat et des mesures coercitives de recouvrement des sommes déjà perçues seront alors engagées à leur rencontre.

Pour assurer une meilleure sensibilisation des personnes concernées, les listes nominatives ont été transmises aux différentes structures auprès desquelles leurs pensions sont régulièrement payées, notamment les postes comptables du Trésor, les établissements bancaires et les micro-finances, pour une large diffusion. Ces listes sont également affichées dans les Trésoreries Générales des Régions et figurent sur le site internet de la Direction Générale du Budget ([www.dgb.cm](http://www.dgb.cm)). /-

Fait à Yaoundé, le 29 APR 2020

  
  
**Louis Paul MOTAZE**